

Avis public

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 33, RUE DE L'OURAL (LOT 5 586 624).

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à augmenter l'angle de l'implantation de la résidence unifamiliale isolée à 27°43'57'' au lieu d'un maximum de 10°, et ce, tel que mentionné à l'article 6.6.1 du *Règlement 981-25 – Règlement de zonage*.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 11 août 2026, à 19 h, au 175, rue Kildare. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 21^e jour de juillet 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Mme Caroline Letarte

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, une copie de cet avis le 21 juillet 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 21^e jour de juillet 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Mme Caroline Letarte